

ARRONDISSEMENT
de Rochefort

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

46068
CANTON de ROYAN

Séance du 9 Juillet 1946

O B J E T :
Indemnités de
fonctions
Maire et Adjoint

L'an mil neuf cent quarante six le neuf du mois de
Juillet, le CONSEIL MUNICIPAL de ROYAN s'est assemblé
au lieu ordinaire de séances sous la présidence de
Monsieur REGAZONI Charles, Maire, d'après convocations
faites le 5.

NOMBRE
de Conseillers Municipaux
ayant pris part
au vote : 22

ETAIENT PRESENTS : MM. Regazoni Charles, Veyssière,
Rochedereux, Dasseux, Julien, Madame Parizet, Melle
Rikosky, MM. Péraudeau, Baudet, Chollet, Chazeau, Conge
Boulerne, Prugnaud, Bouchet, Arrivé, Grussenmeyer, Savi-
gnac, Counil, Prot, Senelier, Domecq.

EXCUSES : MM. Simon, Thomas, Cousinet, Ollivier.

Les Conseillers présents formant la majorité des mem-
bres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la
loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un
secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur CONGE ayant obtenu la majorité des suffra-
ges a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et sur l'interven-
tion de Mr le Docteur Domecq, le Conseil décide, à l'unanimité
d'appliquer à Royan les dispositions de l'ordonnance du 18 Octo-
bre 1945 qui prévoit la majoration des indemnités de fonctions
des Maires et Adjointes des communes sinistrées.

Pour le calcul, il sera considéré que 80% de la vill-
est sinistrée. Cette mesure prendra effet au 1er Janvier 1946.
Les crédits nécessaires seront inscrits au B.A. de 1946

Fait et délibéré à Royan, les jours mois et an sus-
dits.

Ont signé au registre MM. les membres présents.

APPROUVE

La Rochelle, le 19 JUIL 1946

Pour le Maire,
Le Chef de Division Délégué.

[Signature]



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



[Signature]

Rochefort